



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/54
7 Novembre 2023



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15 – 19 décembre 2023
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : GAMBIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)

PNUE et ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Gambie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUE (agence principale), ONUDI	86 ^e	Élimination de 100 % d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2022	0,17 tonne PAO
--	--------------	----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2022		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,17				0,17

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence de 2009-2010 :	1,5	Point de départ des réductions globales durables :	1,5
CONSOMMATION RESTANTE ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	1,5	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2023	2024	2025	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2	0,0	0,0	0,2
	Financement (\$ US)	180 800*	0	0	180 800
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2	0,0	0,0	0,2
	Financement (\$ US)	141 100*	0	0	141 100

Dont 79 100 \$ US pour le PNUE et 32 100 \$ US pour l'ONUDI pour des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique (décision 89/6)

(VI) DONNÉES DU PROJET		2020	2021-2022	2023*	2024	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total	
Limites de consommation au titre du Protocole de Montréal (tonnes PAO)		0,98	0,98	0,98	0,98	0,49	0,49	0,49	0,00	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		0,98	0,98	0,98	0,98	0,49	0,49	0,49	0,00	s.o.	
Financement accepté en principe (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	100 000	0	145 000	0	0	106 000	0	54 000	405 000
		Coûts d'appui	13 000	0	18 850	0	0	13 780	0	7 020	52 650
	ONUDI	Coûts de projet	90 000	0	145 000	0	0	0	0	0	235 000
		Coûts d'appui	8 100	0	13 050	0	0	0	0	0	21 150
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	190 000	0	0	0	0	0	0	0	190 000	
	Coûts d'appui	21 100	0	0	0	0	0	0	0	21 100	
Somme totale recommandée aux fins d'approbation à	Coûts de projet	0	0	290 000	0	0	0	0	0	290 000	
	Coûts d'appui	0	0	31 900	0	0	0	0	0	31 900	

la présente réunion (\$ US)										
--------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*Le financement pour 2023 comprend 55 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 7 150 \$ US, pour le PNUE, et 45 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 4 050 \$ US, pour l'ONUDI, pour des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique (décision 89/6).

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de la Gambie, le PNUE, en qualité d'agence principale d'exécution, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 321 900 \$ US, soit 145 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 18 850 \$ US, pour le PNUE, et 145 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 13 050 \$ US, pour l'ONUDI.² La demande contient un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période de 2018 à 2022, une demande de financement des activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération³ et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2024 à 2026.

Rapport de consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de la Gambie a communiqué une consommation de 0,17 tonne PAO de HCFC en 2022, ce qui est inférieur de 89 pour cent à la référence de HCFC pour la conformité.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Gambie (données au titre de l'Article 7 pour 2018-2022)

HCFC-22	2018	2019	2020	2021	2022	Référence
Tonnes métriques (tm)	4,00	3,00	3,80	3,50	3,00	27,3
Tonnes PAO	0,22	0,17	0,21	0,19	0,17	1,5

3. Le Gouvernement de la Gambie a maintenu une tendance stable à la baisse de sa consommation de HCFC grâce à la mise en œuvre du système d'octroi de permis et de quotas ; à la formation des techniciens en réfrigération et climatisation qui a entraîné de bonnes pratiques d'entretien ; et aux programmes de sensibilisation organisés par l'unité nationale de l'ozone, qui ont permis une réduction des importations de HCFC. La fermeture, en 2016, d'importantes usines de traitement des poissons qui utilisaient des équipements au HCFC-22, et l'adoption accrue d'équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des frigorigènes de remplacement (c'est-à-dire du R-410A, du HFC-134a, du R-600a et du R-290) ont également contribué à la consommation réduite de HCFC-22.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le Gouvernement de la Gambie a communiqué des données sectorielles sur la consommation de HCFC dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2022 conformes aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement était en train de mettre en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2018 et 2022 était correcte (comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessus). La vérification indiquait que la Gambie disposait d'un système opérationnel d'octroi de permis et de quotas associé à un système national robuste de surveillance des importations de HCFC. Elle proposait des recommandations spécifiques pour l'amélioration de ce système : l'attribution de quotas annuels en fonction du calendrier et de l'historique des importations ; l'établissement d'un système d'octroi de permis en ligne pour améliorer la collaboration entre les agences d'exécution ; plus de sensibilisation et de formation des agents des douanes à

² Selon la lettre de l'Agence nationale de l'environnement de Gambie au Secrétariat, datée du 5 octobre 2023.

³ Conformément à la décision 89/6, les pays à faible volume de consommation peuvent intégrer à leurs PGEH des activités supplémentaires pour la mise en œuvre de solutions de remplacement des HCFC avec un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

l'identification de la pureté des frigorigènes afin de contrôler l'entrée de frigorigènes de mauvaise qualité ; la mise à disposition d'identificateurs supplémentaires pour les frigorigènes à tous les points d'entrée ; plus de formation aux codes HS pour les agents des douanes ; et la sensibilisation aux avantages de l'adoption de technologies de remplacement écoénergétiques et à faible PRP. Le PNUE a noté que le Gouvernement de la Gambie s'est engagé à mettre en œuvre ces recommandations dans le cadre de la phase II du PGEH.

État de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH s'est achevée le 31 décembre 2021, conformément à l'Accord du pays avec le Comité exécutif et le rapport d'achèvement des projets a été remis le 29 mai 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. En 1999, la Gambie a établi des réglementations pour le contrôle des SAO, qui ont été révisées en 2013 pour intégrer l'élimination progressive accélérée des HCFC. Le système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC a été mis en place en 2004 et est devenu opérationnel en 2011. Une interdiction d'importer des équipements au HCFC-22 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Le Gouvernement de la Gambie révisé actuellement les réglementations relatives à l'ozone afin d'instaurer une interdiction des importations de HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2025. Le Gouvernement de la Gambie a ratifié l'Amendement de Kigali le 5 mai 2021.

8. Dans le cadre de la première tranche de la phase II du PGEH, trois sessions de formation ont eu lieu pour un total de 90 agents des douanes et de sécurité fraîchement recrutés, sur la manière d'identifier le commerce illicite des substances réglementées. En outre, l'UNO a effectué un atelier de formation pour un total de 20 agents d'exécution (dont cinq femmes) sur la manière d'identifier les substances appauvrissant la couche d'ozone et la surveillance de leur importation. Le processus d'approvisionnement de cinq identificateurs de frigorigène aux points d'entrée a commencé, mais la livraison a été retardée et est attendue d'ici la fin 2023.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

9. Lors de la première tranche, un projet de normes de compétence pour le programme proposé de certification des techniciens en réfrigération et climatisation a été élaboré en collaboration avec le Bureau des normes de Gambie ; ces normes ont également été examinées par des parties prenantes clés du secteur de la réfrigération et la climatisation. Des réunions de consultation ont eu lieu avec l'Université de Gambie et d'autres instituts de formation au sujet des détails pour l'établissement d'un programme de certification pour les techniciens en refroidissement et climatisation. Pour piloter le processus de certification, l'UNO a organisé une formation pour 25 techniciens en réfrigération et climatisation (dont 10 femmes). Les codes nationaux de bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et climatisation ont été mis à jour. L'UNO a également participé à une série de réunions en ligne visant à élaborer des normes relatives aux performances énergétiques minimales (NPEM) et a tenu deux réunions de consultation pour promouvoir l'adoption d'appareils de réfrigération et climatisation écoénergétiques et une réunion de consultation pour initier l'élaboration de politiques soutenant l'approvisionnement respectueux de l'environnement dans les institutions publiques.

10. Au total, 115 techniciens en réfrigération et climatisation (dont 29 femmes) ont pris part aux cinq ateliers de formation aux bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération, au processus de certification et aux codes de bonnes pratiques d'entretien ; et 15 femmes ont participé à un atelier de formation spéciale pour les techniciens en réfrigération et climatisation sur le rôle des femmes dans le

secteur de la réfrigération et la climatisation. Une évaluation des besoins en équipement pour les centres d'excellence a été menée et l'approvisionnement a été initié avec une livraison prévue d'ici la fin 2023.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. Sur les 10 000 \$ US approuvés pour le suivi de projet, la somme de 5 000 \$ US a été décaissée pour financer le suivi et la mise en œuvre de la phase II, incluant trois visites sur le terrain pour s'assurer de la conformité aux meilleures pratiques dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation.

Décaissement des fonds

12. En date d'octobre 2023, sur les 190 000 \$ US approuvés (100 000 \$ US pour le PNUE et 90 000 \$ US pour l'ONUDI), 119 000 \$ US (63 pour cent) ont été décaissés (45 000 \$ US pour le PNUE et 74 000 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 71 000 \$ US sera décaissé en 2023.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2024 et décembre 2026 :

- a) *politiques et réglementations sur les SAO* : un atelier de renforcement de la capacité pour l'UNO, une formation pour 30 agents des douanes et d'exécution aux normes techniques nationales sur les systèmes de réfrigération et de climatisation écoénergétiques et à faible PRP et un atelier de sensibilisation pour les utilisateurs finaux sur les avantages de l'utilisation de technologies à faible PRP ; et une formation pour 30 agents d'approvisionnement sur l'approvisionnement respectueux de l'environnement en systèmes de réfrigération et de climatisation, et la visite sur le terrain de 20 institutions pour vérifier leur conformité aux normes d'approvisionnement respectueux de l'environnement (PNUE) (30 000 \$ US et 20 000 \$ US de la tranche précédente) ;
- b) *formation des agents des douanes et d'exécution aux SAO* : formation de 80 agents des douanes et d'exécution à la surveillance, au contrôle et à l'identification des HCFC et de l'équipement à base de HCFC ; un dialogue sous-régional sur le partage d'expérience et les défis de la mise en œuvre des programmes du Protocole de Montréal (PNUE) (25 000 \$ US et 10 000 \$ US de la tranche précédente) ; et livraison d'identificateurs de frigorigène aux points d'entrée des douanes (ONUDI) (5 000 \$ US de la tranche précédente) ;
- c) *certification, formation et équipement des techniciens en réfrigération et climatisation* : trois sessions de formation pour un total de 75 techniciens en réfrigération et climatisation à la manipulation sans danger des frigorigènes aux hydrocarbures (HC) ; formation de 15 participants des associations de réfrigération et de climatisation régionales sur l'importance de la certification des techniciens et sur le processus de certification ; deux ateliers de renforcement de la capacité pour 50 techniciens en réfrigération et climatisation sur le processus de certification ; et une campagne radiophonique de sensibilisation du public aux HCFC et aux solutions de remplacement respectueuses de la couche d'ozone (PNUE) (20 000 \$ US et 20 000 \$ US de la tranche précédente) ;
- d) *renforcement des centres d'excellence existant et établissement de nouveaux centres d'excellence* : finalisation de la livraison d'équipement aux trois centres d'excellence existants ; préparation d'une étude de faisabilité sur l'établissement d'un centre de récupération et formation et approvisionnement en équipement nécessaire à partir des résultats de l'étude ; programme en ligne de formation du formateur avec le Centre de refroidissement propre de

- Vienne ; sensibilisation des utilisateurs finaux à l'utilisation, la sécurité, l'installation et l'entretien des HC effectuée (ONUDI) (100 000 \$ US et 11 000 \$ US de la tranche précédente) ;
- e) *activités de maintien de l'efficacité énergétique* : ces activités sont décrites en détail dans la section suivante (PNUE) (55 000 \$ US) et (ONUDI) (45 000 \$ US) ; et
 - f) *suivi de projet* : (PNUE) (15 000 \$ US et 5 000 \$ US de la tranche précédente) pour couvrir le personnel de suivi, d'évaluation et de coordination ; frais de déplacement pour visiter les sites de projet ; et ateliers et réunions.

Activités pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

14. Le projet lié à l'efficacité énergétique, présenté conformément à la décision 89/6, est conçu pour améliorer la coordination entre les parties prenantes clés pour l'établissement de NPEM, en cours de préparation, en Gambie ; et pour sensibiliser les consommateurs aux avantages de l'adoption de technologies écoénergétiques et à faible PRP. La description et la ventilation des coûts proposée pour les activités de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur comprennent :

- a) *renforcement de la capacité des parties prenantes* : deux réunions de coordination avec des parties prenantes clés pour la mise en œuvre des NPEM (par exemple, le Ministère de l'énergie, le Bureau des normes de Gambie, l'Autorité de régulation des services publics de Gambie) afin de s'assurer que les autorités et les organismes concernés considèrent les frigorigènes à faible PRP pendant l'élaboration des plans de refroidissement et d'efficacité énergétique, dont les NPEM, l'étiquetage et les essais ; mise à jour des documents de formation pour que les techniciens en réfrigération et climatisation renforcent l'adoption des bonnes pratiques d'entretien de l'équipement écoénergétique, y compris la sécurité lors de la manipulation de frigorigènes inflammables ; ateliers de formation pour les formateurs et les techniciens en réfrigération et climatisation à l'aide de documents de formation mis à jour ; application de programmes de certification sur la base des compétences pour les techniciens, pour l'entretien de l'équipement écoénergétique ; et renforcement des institutions nationales (ONUDI) (45 000 \$ US) ; et
- b) *vulgarisation et évaluation de l'incidence* : campagne régulière de sensibilisation du public comprenant l'élaboration de documents de vulgarisation et d'outils de communication (tels qu'un site Web, des brochures, des rapports sur les médias, des communications télévisées et radiophoniques) et une étude sur le comportement des consommateurs en matière d'achat d'appareils de réfrigération et de climatisation ; une campagne de sensibilisation à destination des importateurs, des détaillants, des grossistes et des distributeurs au sujet des NPEM, des réglementations relatives à l'étiquetage et de l'efficacité énergétique (PNUE) (55 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

15. Le Gouvernement de la Gambie a déjà émis des contingents d'importation de 0,22 tonne PAO de HCFC pour 2023, ce qui est inférieur à l'objectif de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

16. En ce qui concerne le programme de certification des techniciens et l'élaboration de normes techniques pour la certification, le PNUE a précisé que les techniciens ne seraient certifiés que s'ils reçoivent une qualification officielle de formation en refroidissement et en climatisation d'un centre accrédité par l'institut d'enseignement technique et de formation professionnelle (EFTP). Un technicien non formé, certifié ou accrédité par l'EFTP ne sera pas autorisé à travailler dans le secteur de l'entretien, et ceci sera surveillé étroitement par l'UNO et l'EFTP lors d'inspections aléatoires d'ateliers. Actuellement, la certification des techniciens est volontaire ; cependant, une fois les normes techniques finalisées, l'objectif sera de la rendre obligatoire. Le Gouvernement de la Gambie reconnaît que l'institutionnalisation complète de ce programme de certification prendra du temps, et que la priorité est donc d'établir les normes techniques. Le PNUE a souligné que, avec le développement des normes et la formation qui suivra, les techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation seront encouragés à effectuer une mise en œuvre complète des codes de bonne pratique pendant l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation.

17. Le PNUE a également précisé que la mise à jour des codes de conduite nationaux pour les techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation et la révision du programme national de formation en réfrigération et climatisation se poursuivent, la fin des mises à jour étant prévue pour 2024, et qu'elles amélioreront alors les compétences des techniciens en réfrigération et climatisation en matière d'entretien. Cette mise à jour et le programme de formation mis à jour seront intégrés à tous les programmes de formation des techniciens.

18. En réponse à la question du Secrétariat sur les raisons du retard de livraison de l'équipement de formation au refroidissement et à la climatisation et sur son incidence sur les ateliers de formation, le PNUE a expliqué que celui-ci était principalement dû à des problèmes de chaîne d'approvisionnement liés à l'approvisionnement des outils et de l'équipement ; et que le Gouvernement s'est engagé à réaliser la formation une fois l'équipement reçu.

Activités pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

19. Conformément à la décision 89/6 d), le PNUE et l'ONUDI ont intégré au plan de mise en œuvre de la tranche les actions spécifiques, les indicateurs d'efficacité et le financement associé aux activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique.

20. En réponse à une demande d'éclaircissements, le PNUE a expliqué que le Gouvernement de la Gambie finalise actuellement ses NPEM nationales qui adoptent la réglementation des NPEM approuvés par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'adoption officielle des NPEM comprendra l'établissement d'un système d'étiquetage qui sera également cohérent avec celui établi par la CEDEAO. Les activités proposées au titre de la décision 89/6 faciliteront l'établissement plus rapide de ces NPEM et les activités de sensibilisation soutiendront les exigences pour garantir leur mise en œuvre. Le PNUE a également expliqué que la Gambie est un pays importateur d'équipements et que la disponibilité sur le marché des équipements de réfrigération et de climatisation écoénergétiques et à faible PRP est faible. L'étude des consommateurs qui sera entreprise dans le cadre de ces activités identifiera le comportement des consommateurs et sera utilisée pour concevoir des actions les encourageant à acheter des équipements plus écoénergétiques utilisant des frigorigènes à faible PRP, dont des incitations possibles pour les soutenir.

21. En réponse à la question sur la manière dont ces activités sont liées à un projet de préparation⁴ financé par le Fond vert pour le climat (FVC) dont l'objectif est d'élaborer un plan national de

⁴ Leapfrogging to energy-efficient and climate friendly air conditioners and refrigerators in The Gambia (Propulser la Gambie vers des climatiseurs et des réfrigérateurs écoénergétiques et respectueux du climat)

refroidissement, un cadre législatif pour les NPEM et des étiquettes pour les climatiseurs et réfrigérateurs résidentiels respectueux du climat dans le pays, le PNUE a indiqué que l'UNO travaillerait en proche collaboration avec les mêmes parties prenantes que pour ce projet, en particulier le Bureau des normes de Gambie. Ces activités soutiendront la coordination directe et la collaboration avec l'UNO afin de s'assurer que les exigences du Protocole de Montréal et de l'Amendement de Kigali soient satisfaites lorsque ce cadre législatif pour les NPEM sera finalisé. De plus, ces activités supplémentaires renforceront également la capacité des techniciens et des importateurs à mieux comprendre comment tenir compte de l'efficacité énergétique des équipements, et comment les entretenir pour en maintenir l'efficacité.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

22. Le Gouvernement de la Gambie, le PNUE et l'ONUDI sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de la politique opérationnelle d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c). Lors de la mise en œuvre de la phase II du PGEH, une session de formation spéciale sur les techniciennes dans le secteur de la réfrigération et la climatisation a été tenue et des données sectorielles par sexe ont été collectées de tous les ateliers de formation du PGEH, comme indiqué dans le rapport périodique. L'UNO continuera à mettre en œuvre des mesures pour maximiser la participation des femmes aux activités de renforcement de la capacité, de formation et autres activités de la phase II du PGEH. Elle continuera également à prendre des mesures pour collecter des données sectorielles par sexe pour comprendre l'incidence des mesures mises en œuvre pour l'application de la politique d'intégration des questions de genre. Ces mesures renforceront progressivement l'intégration des questions de genre lors de la mise en œuvre du PGEH dans le pays.

Accord mis à jour

23. Au vu de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'Accord entre le Gouvernement de la Gambie et le Comité exécutif a été mis à jour. Concrètement, l'Appendice 2-A a été révisé et le paragraphe 17 a été ajouté afin de préciser que le nouvel Accord remplace l'Accord conclu à la 86^e réunion, comme indiqué à l'Annexe I aux présentes. L'Accord intégral mis à jour sera joint au rapport final de la 93^e réunion.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

24. Le Gouvernement de la Gambie poursuit la mise en œuvre de ses politiques de contrôle des importations/exportations pour contrôler la consommation de HCFC conformément aux objectifs du Protocole de Montréal et de son Accord pour le PGEH. Une interdiction des importations d'équipements au HCFC-22 est en vigueur depuis janvier 2020 et a contribué à la réduction de la consommation de HCFC dans le pays. Le Gouvernement de la Gambie a intégré le programme de formation des douanes dans le programme du centre de formation des douanes où des maîtres formateurs sont formés pour garantir la continuité et la pérennité de ces formations ; et la pérennité à long terme de la formation dispensée aux techniciens en réfrigération et climatisation sera soutenue par l'approvisionnement en outils et en équipement des instituts de réfrigération et de climatisation qui continueront à coordonner le renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation et à s'assurer que les techniciens puissent être mieux formés à long terme. Le PNUE a évalué les risques associés à la mise en œuvre de la phase II du PGEH et a indiqué que la mise en œuvre du PGEH est soutenue par un réseau de parties prenantes qui travaillent en collaboration étroite avec l'UNO pour assurer le succès de la mise en œuvre du PGEH en soutenant l'adoption de nouvelles technologies et en aidant à promouvoir les politiques et les procédures promulguées par le gouvernement.

Conclusion

25. Le rapport de vérification a confirmé que le pays dispose d'un système d'octroi de permis et de quotas d'importation/exportation opérationnel ; le Gouvernement de la Gambie s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations au titre de la phase II du PGEH ; la consommation de HCFC-22 de 0,17 tonne PAO en 2022 est inférieure de 89 pour cent à la référence de HCFC pour la conformité. Le gouvernement met en œuvre des activités supplémentaires pour le maintien et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, qui soutiendront la mise en place de NPÉM et l'adoption de technologies de remplacement écoénergétiques à PRP faible ou nul dans le secteur de la réfrigération et la climatisation. Les activités du secteur de l'entretien avancent, et une collaboration étroite a été établie avec les centres de formation professionnelle et l'association de la réfrigération afin d'assurer la pérennité des activités de formation. Le taux de décaissement des fonds est de 63 pour cent et les activités de la phase II se poursuivent dans les délais.

RECOMMANDATION

26. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note :

- a) du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Gambie ;
- b) de la présentation d'activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, au montant de 111 200 \$ US, soit 55 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 7 150 \$ US pour le PNUE, et de 45 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 4 050 \$ US pour l'ONUDI ; et
- c) que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord passé entre le Gouvernement de la Gambie et le Comité exécutif, tel qu'il figure à l'Annexe I au présent document, et en particulier : l'Appendice 2-A, en s'appuyant sur le niveau de financement révisé en raison de l'inclusion du financement des activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération dont il est question au sous-paragraphe a) ii) ci-dessus ; et le paragraphe 17 qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui passé à la 86^e réunion.

27. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH de la Gambie, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2024-2026 aux niveaux de financement indiqué dans le tableau :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence de mise en œuvre
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	145 000	18 850	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	145 000	13 050	ONUDI

Annexe I

MISE À JOUR DU PROJET D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA GAMBIE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les modifications pertinentes sont en gras pour plus de commodité)

17. Cet Accord actualisé annule et remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement de la Gambie et le Comité exécutif à la 86^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2020	2021-2022	2023	2024	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
1,1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0,98	0,98	0,98	0,98	0,49	0,49	0,49	0	s.o.
1,2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	0,98	0,98	0,98	0,98	0,49	0,49	0,49	0	s.o.
2,1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$ US)	100 000	0	145 000	0	0	106 000	0	54 000	405 000
2,2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	13 000	0	18 850	0	0	13 780	0	7 020	52 650
2,3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$ US)	90 000	0	145 000	0	0	0	0	0	235 000
2,4	Coûts d'appui pour l'Agence de coopération (\$ US)	8 100	0	13 050	0	0	0	0	0	21 150
3,1	Total du financement convenu (\$ US)	190 000	0	290 000	0	0	106 000	0	54 000	640 000
3,2	Total des coûts d'appui (\$ US)	21 100	0	31 900	0	0	13 780	0	7 020	73 800
3,3	Coût total convenu (\$ US)	211 100	0	321 900	0	0	119 780	0	61 020	713 800
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 à atteindre convenue au titre de cet Accord (tonnes PAO)									0,98
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)									0,52
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)									0

*La date d'achèvement de la phase I du PGEH, en vertu de l'accord portant sur cette phase, est le 31 décembre 2021.